



## **A.V.E**

**ASSOCIATION VENELLES ENVIRONNEMENT**

**12 Rue de l'Orée – 13770 Venelles – Tél : 04 42 54 15 02**  
*Association agréée pour la protection de l'environnement  
pour la commune de Venelles*  
**Adresse E mail : venelles.environnement@gmail.com**

Le 22 avril 2013

**Chères adhérentes, Chers Adhérents, Chers Amis,**

Je voudrais en ce début de printemps, vous donner quelques nouvelles de notre association, **même si beaucoup de cotisations ne sont toujours pas payées (les retardataires et leur cotisation sont encore bienvenus).**

Vous avez reçu je l'espère le compte rendu de notre assemblée générale de décembre 2012. Comme vous avez pu le lire je *désire quitter la présidence de l'association*, tel que je m'y étais engagé dès 2008.

Je reste donc disponible pour informer toute personne qui serait susceptible de prendre le relais. Je voudrais aussi profiter de ce printemps pour vous dire que ces derniers mois nous avons mené plusieurs combats, dans l'intérêt nous l'espérons, de la commune.

**1°/ Depuis deux ans notre Association a lutté contre la construction d'un supermarché voulu expressément par l'ancien maire défunt (emplacement Iveco). Après plusieurs jugements et une absence de poursuite en appel, nous avons gagné sur l'ensemble des observations que nous avons pu valoriser auprès des tribunaux administratifs.**

Le projet de la mairie visait un système de distribution destiné à une clientèle populaire et générant de forts déplacements de divers quartiers et lotissements d'Aix en Provence, soit entre 15 000 et 25 000 voitures de plus par mois (dossier supermarché GiFi). **Ce qui est encore en contradiction avec les objectifs prioritaires de l'Agenda 21 de la commune**, qui voudrait a pour objectif de limiter sur Venelles les déplacements de voitures individuelles (engagement N°06 ; **d'où notre plus grande réserve sur la qualité de coordination de l'Agenda 21 sur la commune.**

**2°/ Nous sommes fortement intervenus auprès de Monsieur le Maire et la Président de la CPA au printemps et à l'automne derniers pour démontrer l'absurdité d'abattre les arbres du carrefour des Michelons pour en faire un parking relais de 100 places avec rond point.** On a fait observer que des terrains limitrophes sont disponibles et que le terrain vague derrière la station BP reste "l'arlésienne" venelloise depuis plus de 20 ans sinon plus. Terrain sur lequel un projet de parking devrait être étudié.

Rappelons que le budget pour ce parking relais et le rond point ont fait l'objet d'une délibération, financé par la CPA (12 juillet 2012) à hauteur de 1 million Euros et 230 000 Euros par la commune de Venelles (délibération du 12 Février 2012) pour l'achat du terrain. Rappelons que les travaux étaient prévus au printemps 2013 pour une durée de 7 mois.

Suite à la manifestation que nous avons organisée le 20 Octobre sur le terrain (soirée Pizzas) en présence de Mr le Maire et de divers membres du conseil municipal, il semble que la mairie reconsidère le projet suite à nos propositions et à cette manifestation. Nous attendons pour voir car nous n'avons aucune promesse ni engagement ferme de la mairie.

**3°** Depuis quelques mois, la majorité municipale a sorti ses outils pédagogiques que nous voyons fleurir dans le dernier Venelles magazine où la technique du marteau pilon industriel de l'époque stalinienne est en marche dès qu'une idée différente est présentée.

Plusieurs d'entre vous ont interpellé l'association pour avoir des informations sur ce plan, **car personne n'a vraiment compris la relation entre l'abattage des arbres et les logements sociaux**. Nous pouvons dès à présent rassurer la mairie, que nous avons bien identifié sa volonté de ne pas construire de logements sociaux dans les arbres!!!

De ce fiat, nous pouvons nous demander quelle relation existe-t-il dans la réalité entre des logements sociaux et des platanes. Ayant interrogé un philosophe que nous avons invité à Venelles ces derniers temps pour parler de la société civile et du développement durable, son commentaire est net, précis, ce **titre est absurde et le texte ne veut rien dire**.

Nous pouvons regretter une fois de plus que la mairie utilise des moyens de communication sans aucune élégance sur le fait seul qu'elle a la majorité et donc raison.

On regrettera donc l'abattage des arbres qui a fait l'objet d'une convention entre la mairie et le Conseil Général des Bouches du Rhône.

C'est la stratégie poursuivie depuis plus de 10 ans par la majorité, et qu'ils ont superbement mis en œuvre dans le respect de la démocratie en fusillant systématiquement les propos de l'opposition municipale, et des représentants de la société civile qui voulait s'intéresser à la vie de la commune.

J'aurai préféré que le **Venelles Mag publie les articles de 1988** de la revue municipale de l'époque qui expliquait le rôle et le fonctionnement de ce puits. L'abattage des 2 arbres bicentennaires est **une erreur grossière et une destruction de notre patrimoine**.

J'ai informé le premier magistrat de notre village pour lui faire remarquer que les moyens de communication utilisés par sa municipalité ne me permettaient pas d'avoir un droit de réponse (démocratie oblige). J'ai aussi présenté l'argument qui consiste à dire "**Est-ce que si je ne sais pas jouer de violon, je peux écouter Mozart ?**" Il semblerait que le système démocratique de Venelles ne puisse envisager cette analyse!

Malgré tout, nous avons pu grâce à l'appui d'un ou deux adhérents de notre association démontrer que la mairie avait signé une convention avec le Conseil Général, la société Bouygues en date du 21 janvier 2013 où les deux platanes étaient remplacés par 2 arbres à planter sur terrain privé par la société Bouygues et où toute référence au patrimoine du Gand-Puits disparaissait...

Nous avons pu sauvegarder ce lieu de mémoire et de patrimoine par l'obtention et l'engagement de Monsieur le Maire, de la construction d'une fontaine, de la plantation de 2 arbres, et de la mise en place d'une plaque faisant la synthèse de ce lieu du patrimoine communal sur un espace public.

4°/ Depuis le mois de septembre 2012, et suite à la décision du conseil municipal du 10 janvier 2011, notre association est membre du collectif **des Personnes Associées** dans la cadre du diagnostic du Plan Local d'Urbanisme de notre commune. Le rapport diagnostic du PLU qui doit nous être présenté en septembre 2013, en sera à sa 3<sup>e</sup> version....

Nous avons pu créer une petite équipe et ainsi rédiger des notes que nous avons transmises à la mairie (si vous en souhaitez une copie, merci de nous la demander).

Nous avons demandé à plusieurs reprises, à **ce que le Bureau d'Etude qui est en charge de ce dossier puisse nous présenter un travail professionnel**. En effet un certain nombre d'erreurs flagrantes ne correspondent pas la réalité du terrain (*le document de diagnostic qui nous a été présenté comporte plusieurs cartes avec des appellations de quartiers qui sont erronées ou non usuels, un travail de relecture aurait été un peu plus professionnel, sans compter le nombre de tableaux présentés sans aucune donnée de source précise*).

Nous avons fait l'effort de collecter et présenter plus de 35 rapports et notes qui auraient pu servir à la construction de ce PLU ; document qui aurait pu éviter les erreurs du Bureau d'Etude.

Aujourd'hui il semblerait que la municipalité souhaite proposer un dossier de diagnostic du PLU pour septembre 2013, et envisage d'élaborer un PADD (Plan d'Aménagement et Développement Durable) **document provisoire avant les élections de mars/avril 2014**. Nous pensons que le PADD sera *présenté après les élections de 2014*.

Rappelons que le PADD est avant tout l'engagement politique de la majorité de la municipalité pour le devenir et le développement de la commune.

5°/ Je voudrais aussi vous dire que sur l'ensemble des dossiers que j'ai eu l'occasion d'aborder et d'étudier, les élus du conseil municipal n'ont pas su créer un minimum de confiance entre les associations et leurs fonctions, puisque plusieurs courriers sont restés sans réponse à ce jour.

**Je me réserve le droit de publier toutes les lettres que notre association a adressées au conseil municipal et qui sont restées sans réponse**, que ce soit auprès de l'adjoint aux associations, de l'adjoint en charge de l'environnement, de l'adjointe à l'urbanisme (pour une partie du courrier) ou auprès du premier magistrat de notre village.

Je vous confirme donc que je reste disponible jusqu'à l'assemble générale (décembre 2013) qui prendra les décisions nécessaires pour poursuivre ou dissoudre l'association suivant la loi.

Merci de votre attention.

**Guy-Jean Abel**

Président de

**L'Association Venelles Environnement**